

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 29 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 19 septembre 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Pascale TARD, Christine CAMPAGNE, Patricia COPIN, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Elisabeth CAPRON, Monsieur Alain CHAUSSOY, Monsieur Freddy LEFEBVRE

Etaient non excusés : Madame Alexandra HERMANT et Monsieur Julien MAHIEU

Madame Elisabeth CAPRON donne pouvoir à Madame Patricia COPIN  
Monsieur Freddy LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Bernard DENNE  
Monsieur Alain CHAUSSOY donne pouvoir à Monsieur Philippe LOURDEL

Madame Pascale TARD est élue secrétaire de séance.

### **I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 27 juin 2017 et du 30 juin 2017.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu des précédentes réunions.

Madame Pascale TARD informe que suite à la suppression des contrats aidés, la Communauté de Communes du Sud Artois étudie la possibilité de reprendre la compétence du périscolaire.

Le Conseil municipal a suivi le sondage effectué auprès des parents d'élèves sur la semaine des 4 jours et l'académie a confirmée par accord.

Le conseil approuve à l'unanimité ces comptes rendus.

### **II. Délibération subvention FARDA aide à la voirie (Rue de paris)**

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise que pour percevoir la subvention FARDA, il y a lieu de retenir l'avis du Conseil Municipal.

La subvention est fixée à 40% du montant des travaux éligibles. Le montant des travaux HT s'élève à 28 335 euros, soit une subvention à hauteur de 11 330 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **III. Délibération contrat de maintenance SAVAUX pour l'éclairage public.**

Le contrat de maintenance de l'entreprise SAVAUX pour l'éclairage public est venu à expiration au mois de juin 2017.

Monsieur le maire fait lecture du nouveau contrat proposé le 28 août 2017 par l'entreprise SAVAUX. Le contrat serait renouvelé pour une période de 3 ans, allant du mois de juillet 2017 au mois de juin 2020.

Le coût annuel proposé est de 6174.24 euros.

Après discussions, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **IV. Délibération FDE-ENEDIS occupation domaine public.**

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise que pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, il y a lieu de retenir l'avis du Conseil Municipal.

La première redevance est fixée à 422 euros pour l'année 2017, avec une longueur de réseaux de 7358m et un taux fixé à 1.18%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

La seconde redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité se compose de deux parties.

- La première partie est une redevance avec un taux de revalorisation en 2017 de 1.39%. Pour l'année 2017, elle sera d'un montant de 200 euros.
- La seconde partie correspondant à 10% de la première partie soit dans notre cas 20 euros. Elle est instituée en principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **V. Contrat du personnel administratif**

Les contrats du personnel administratif arrivent à échéance en fin d'année 2017.

Monsieur le maire explique la situation actuelle du personnel.

Lors du conseil municipal du 03 mai 2017, il avait été demandé de régulariser la situation du personnel sans perte de salaire.

En ce sens, Monsieur le maire souhaite mettre en place le nouveau système établi et généralisé à l'ensemble de la fonction publique territoriale, le RIFSEEP.

Le RIFSEEP est le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions et Sujétions Expertise Engagement professionnel.

Il explique le fonctionnement de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir le RIFSEEP au cadre d'emploi suivant :

- Administratif
- Animation
- Technique

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le contrat de la secrétaire de mairie arrivant à échéance le 14 décembre 2017. Monsieur le maire propose de stagiairisé l'agent.

Après discussions l'assemblée vote à 2 contre et 8 pour la stagiairisation.

Le contrat de l'adjointe administrative arrive également à son terme le 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire expose la situation de celle-ci. Après discussions, Monsieur le Maire met au vote le renouvellement de son CDD pour une période d'un an au cours de laquelle elle suivra des formations.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat.

## **VI. Recensement de la population 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'opération de recensement de la population est prévue du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

### **1. Coordonnateur**

Monsieur le maire rappelle que lors des derniers recensement le coordonnateur désigné été Monsieur Bernard DENNE. Celui-ci est d'accord pour reconduire l'action de coordonnateur pour le recensement 2018. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour élire Monsieur Bernard DENNE pour cette fonction.

### **2. Création de trois emplois d'agent recenseur**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer trois emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2018.

**VU** le code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

**VU** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**VU** le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**VU** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**VU** le décret n°88-145 modifié du 15 février 1998 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- La création d'emplois non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de trois emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

#### **- Nomination des agents recenseurs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter comme agents recenseurs pour la période du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, les trois personnes qui assurent bénévolement et ce à longueur d'année, la distribution toutes boîtes des Infos Mairie, des Infos de la Communauté de Communes ainsi que le journal mensuel 'Sud Artois'

Monsieur Le Maire en profite pour réitérer ses remerciements pour le service rendu à la Commune.

Il s'agit de :

- Madame Brigitte FORTUNE épouse DENNE
- Madame Lucie DUVAL épouse LETURGEZ
- Monsieur Patrick TARD

Le conseil municipal, a voté à 8 pour et 2 abstentions, rejoint cette proposition et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination à intervenir.

## **V : Sécurisation routière**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la demande faite le 14 avril 2017 au titre des amendes de police pour la sécurisation de la RD7 et 9 a été refusée faute de crédit.

Une nouvelle demande sera formulée avant le 31 octobre prochain, pour espérer l'obtention en 2018.

Monsieur le Maire propose que la commission des travaux se réunisse rapidement pour répertorier les priorités à ce dossier.

Madame la présidente de la commission Pascale TARD, fixe la date de la réunion au lundi 09 octobre à 18h30.

Les convocations seront envoyées aux différents membres.

## **VI : Centre de Gestion 62 : Convention participation santé**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la mairie a reçu un courrier du CDG62 pour une étude sur une éventuelle convention de participation santé et prévoyance.

Le centre de gestion demande si la commune veut participer à l'étude.

Cette intention, n'est assujettie à aucune obligation d'adhérer lors de la proposition de tarifs.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le fait de donner son intention d'adhérer par la suite à la convention de participation santé et prévoyance.

## **VII : Étude de l'abri bus**

Suite au dernier conseil municipal, l'assemblée avait demandé à Monsieur le Maire de faire établir un devis pour l'achat et la pose d'un abri de bus.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le devis reçu par l'entreprise T1. Il s'élève à la somme de 9 580 euros HT.

L'assemblée après en avoir discuté refuse la signature de ce devis. Elle demande à Monsieur le maire de revoir au niveau de Département pour faire le changement de place de celui déjà existant.

## **VIII : Association des chasseurs**

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'association des chasseurs demandant une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2017.

Le conseil municipal ne peut accepter des subventions en cours d'année. Elles sont à demandées pour le budget au mois d'avril.

## **IX : Repas des aînés**

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur le déroulement du repas des aînés qui a eu lieu le jeudi 21 septembre 2017 à la salle des fêtes.

Toutes les personnes présentes ont été satisfaites du repas et de l'ambiance.

## **X : Divers**

*Devis Coaxel chauffage* Monsieur le maire informe qu'un devis a été établi auprès de l'entreprise COAXEL pour les chauffages de la boulangerie, et des appartements. Le devis s'élève à 10213.62 euros TTC. Après discussions, le conseil municipal vote à l'unanimité le devis.

*Macadam cour de l'école* Monsieur le Maire explique que le macadam d'une partie de la cour de l'école sera à refaire suite aux travaux de mise en conformité et de la réhabilitation des toilettes. Un devis a été établi par l'entreprise Delambre. Celui-ci s'établi à la somme de 6637.80TTC. Le conseil approuve le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. Une réunion est prévue le 06 octobre 2017 à 15h30 en mairie.

*Silo Unéal* Monsieur le Maire lit le courrier qu'il a reçu de l'EPF demandant des précisions sur

l'investisseur.

Monsieur le maire se rapprochera de celui-ci pour son projet.

- Compétence  
CCSA      Monsieur le maire fait suite à un courrier reçu de la Communauté de Communes du Sud Artois, concernant la désignation de la CCSA pour regrouper les certificats d'économies d'Energie du territoire.  
Le conseil vote à l'unanimité cette prise de compétence.
- École Jacques  
Prévert      Le problème des effectifs à l'école Jacques Prévert est également abordé. La question d'une probable fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire est évoquée.
- Rue de Paris      Monsieur le maire signale que le montant restant à la charge de la commune pour les travaux de voirie de la rue de Paris s'élève à 54 132.46 euros subventions déduites.  
La commune remboursera 20 annuités de 2981.25, et cela à compter de 2019.
- Concours Dessin      Madame Pascale TARD propose de faire un concours de dessins pour les enfants. Deux catégories les 3-8 ans et les 9-14 ans. Un dessin de chaque catégorie sera récompensé en apparaissant dans le journal achiétois. Tous les enfants qui auront participé seront également récompensés.  
Les dessins seront affichés lors de la cérémonie du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

Mme TARD Pascale

Mme CAMPAGNE Christine

Mme COPIN Patricia

Mme LETURGEZ Lucie

M LOURDEL Philippe